

## **SEMAINE DU DROIT ET DE LA DÉMOCRATIE**

### **Cours n° 10 : Le privilège parlementaire et la procédure parlementaire (Rob Walsh)**

Rob Walsh

Après des études en droit à l'Université de la Colombie-Britannique, Robert R. Walsh a d'abord été admis au Barreau de la Colombie-Britannique en 1973 et plus tard aux Barreaux de l'Ontario et du Manitoba en 1987. Il a passé 12 ans en pratique privée en Colombie-Britannique. Il a servi comme conseiller législatif du ministère de la Justice du Manitoba de 1987 à 1991. Il a ensuite été nommé conseiller législatif général de la Chambre des communes, responsable du Bureau du conseil législatif. En 1999, M. Walsh a été nommé légiste et conseiller parlementaire, le douzième depuis la Confédération, responsable des services du conseil législatif et du conseil légal. M. Walsh a occupé ce poste jusqu'en Janvier 2012.

Le Parlement du Canada et les législatures des provinces et des territoires appartiennent tous au modèle du corps législatif Westminster, ayant hérité du régime de droit parlementaire, des coutumes du Royaume-Uni. L'essence du régime particulier de gouvernement légal du Parlement, tout comme le Sénat et la Chambre des communes, est un privilège parlementaire. Il s'agit de l'ensemble des principes constitutionnels et des règles qui sont nécessaires pour habilitier la Chambre des communes et le Sénat à titre d'institution ainsi que leurs membres et membres-sénateurs à fonctionner sans interférences de la part du secteur exécutif du gouvernement, et ce, efficacement. Ce cours traitera de cette artère essentielle à l'intersection du droit et de la politique ainsi qu'à la récente expansion et de sa modernisation dans les décisions prises par le président de la Chambre des communes et par les tribunaux. Il y aura également une discussion portant sur le Bureau légiste et le conseiller parlementaire de chacune des Chambres, et sur la pratique du droit parlementaire.